

Thème : L'autorité parentale et l'intervention du juge

Date : Lundi 29 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Montargis

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- Définir l'autorité parentale et son exercice
- Examiner les compétences respectives des juges en matière d'autorité parentale

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- examen des contours de l'autorité parentale
- les domaines de compétences respectives des juges civils et pénaux

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive / Conseils pratiques

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante:

Madame Christine DABANSENS, Vice-Présidente au Tribunal Judiciaire de BLOIS

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85 € la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.